COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

RAPPORT ANNUEL 2025



« Quand on a 20 ans, on a commencé à se construire, mais tellement de choses restent à réaliser : bon anniversaire à la Loi « Handicap » de 2005 »

Anne Bridel – Adjointe au Maire en charge de la Santé et de l'Inclusion

VITRÉ
Porte de Bretagne

ÉDITO

2025 aura été un rendez-vous très marquant pour la mission que nous poursuivons au service d'une plus grande inclusion des personnes handicapées dans notre société, et la recherche d'amélioration de leur quotidien.
2025, à Vitré, correspond bien sûr à la dernière année de mandat des élus municipaux, des représentants de la Commission Communale Pour l'Accessibilité, du plan d'actions de cette commission…
2025, surtout, fût le vingtième anniversaire de la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

De nombreux bilans ont été dressés à l'occasion de cet anniversaire. Mon rôle d'élue locale n'est pas d'évaluer les avancées à l'échelle nationale même si, évidemment, elles ont toutes mes attentions. Plus modestement, il est intéressant de se demander ce qui a bougé sur le territoire de Vitré, et notamment depuis la mise en place, courant 2022, de la Commission communale Pour l'Accessibilité.

Un bilan plus approfondi sera à faire, mais on peut constater, je pense, une dynamique collective renforcée et exemplaire à Vitré entre les différents acteurs du handicap. A ce titre, le rôle fédérateur de la CCPA est souligné, et l'identification du service inclusion de la Ville comme interlocuteur et acteur est reconnu. Nous avons œuvré avec force pour consolider nombre de nos obligations (accessibilité de nos établissements, de notre voirie, de nos services - notamment pour les déficients auditifs-, création de la CCPA…). La Commission a également proposé beaucoup d'actions de sensibilisation auprès du public et d'évènements favorisant le vivre ensemble. Enfin, nous avons soutenu ou initié des démarches favorisant l'immersion des personnes handicapées dans le monde du travail, développé notre communication adaptée (audio, FALC), aidé financièrement et/ou matériellement des associations œuvrant au bénéfice des personnes concernées…

Ce rapport 2025 s'en tiendra aux actions de l'année, que je vous propose de découvrir. Le bilan est assez dense, car Monsieur le Maire avait annoncé que ce vingtième anniversaire de la Loi de 2005 serait un fil rouge à suivre tout au long de l'année.
Avec la CCPA nous nous sommes attachés à donner beaucoup de résonnance à cette cause tant en informations, qu'en sensibilisations ou en réalisations concrètes.

Chacun doit bien entendre qu'il reste énormément à faire, que c'est un challenge forcément collectif dans lequel tout le monde peut, et doit sans doute, apporter sa contribution, même modeste.
Merci de prendre le temps de lire ce rapport, merci de vos actions quotidiennes, parfois discrètes et simplement de bon sens, qu'on voudrait tellement naturelles pour tous.

Anne Bridel
Adjointe au Maire Santé - Inclusion
Ville de Vitré

SOMMAIRE

- Edito d'Anne Bridel, Adjointe au maire
- Préambule par les membres de la commission
1 - La Gouvernance
2 - État de l'accessibilité du territoire
3 - L'engagement des élus et services de la collectivité
4 - Les actions menées par la CCPA
5 - Les limites et points d'amélioration
6 - Les indicateurs

PRÉAMBULE

Un mandat est sur le point de s'achever pour tous les membres de notre commission extra-municipale. Un mandat bénévole, mais surtout un acte d'engagement.

La difficulté de porter un handicap, c'est un vécu quotidien pour nous, soit dans un cadre professionnel, soit dans notre vie personnelle... parfois les deux.

Alors cet engagement nous a semblé essentiel et presque évident.

Restait à savoir s'il serait concret, empreint de possibilités réelles et sincères d'expression et de propositions, pour un résultat que nous voulions obligatoirement utile aux personnes concernées.

Bien sûr, et nous le savions déjà, nous avons rencontré moultes contraintes, nourri quelques frustrations mais qui étaient déjà notre lot quotidien dans ce combat.

Nous retenons surtout la sincérité et l'intelligence collective de ce groupe de travail qui a produit sans doute plus que nous espérions. Un gros travail, de belles actions, quelques résultats très encourageants qui ne forment, nous le savons, qu'une goutte dans l'océan du besoin réel.

Pourtant, nos actions ont généré ici ou là des espoirs, des sourires, et surtout des facilitations et de la reconnaissance. Et ce n'est pas rien pour les personnes concernées !

Il faudra poursuivre cette mission pour que l'élan et la dynamique collective ne retombent pas. Peu importe qui composera prochainement cette commission tant que les membres seront convaincus de l'intérêt de cette mission et motivés pour proposer des actions et suggérer des améliorations.

En attendant, c'est avec plaisir que nous vous invitons à découvrir ce bilan 2025.

Les membres de la Commission Communale Pour l'Accessibilité de Vitré

1 LA GOUVERNANCE

La Commission Communale Pour l'Accessibilité (CCPA) s'est réunie à 11 reprises depuis juin 2022 sous la Présidence d'Anne Bridel, Maire-Adjointe à la Santé et à l'Inclusion.
Elle se compose de 9 membres représentant, à parts égales, 3 collèges :

- Elus
- Représentants de structures d'accueils de personnes vivant avec un handicap
- Personnes concernées

Une personne concernée a été obligée de mettre fin à son engagement pour des raisons de santé. Elle a été remplacée au cours de l'année.

Cette commission extra-municipale apporte son expertise aux projets de la commune, donne des avis, priorise des besoins, suggère des axes de travail, porte ses propres projets…

Ce faisant, elle va au-delà des obligations légales qui lui imposent surtout de faire l'état des lieux de l'accessibilité de son territoire d'exercice.

L'action de la CCPA se complète et s'équilibre parfaitement avec celle de la Ville, au bénéfice des personnes concernées.

Cette liberté de travail au sein de cette commission a sans doute beaucoup compté dans l'investissement de ses membres et par conséquent dans les résultats encourageants obtenus à la suite de ses suggestions et actions.

La CCPA a ainsi gagné sa légitimité et est par conséquent devenue une interlocutrice, une partenaire appréciée au sein du réseau local des acteurs du handicap sur le territoire. Elle est même perçue comme fédératrice dans la dynamique globale et collective.

Une collaboration était espérée en 2025 au niveau intercommunal, notamment par un potentiel travail conjoint avec la Commission Intercommunale Pour l'Accessibilité mise en place par Vitré Communauté mais dont la mise en action a été de nouveau retardée. On ne peut que le regretter tant une synergie des deux instances permettrait sans aucun doute de faire progresser encore plus la dynamique positive indispensable à cette cause.

Nous réitérons ces vœux et ce réel espoir de collaboration pour 2026.

2 ÉTAT DE L'ACCESSIBILITÉ DU TERRITOIRE

L'accessibilité couvre énormément de domaines. Il est même sans doute difficile de les circonscrire de manière exhaustive. Souvent comprise de prime abord comme une capacité moteur à accéder à un lieu ou à se déplacer, l'accessibilité concerne aussi les services, le sport et les loisirs, l'école, l'emploi, le logement…
C'est d'ailleurs ainsi que la loi du 11 février 2005 est dénommée « Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » et qu'elle porte l'objectif de garantir l'égalité des droits et l'accès aux services pour les personnes en situation de handicap en France.
Elle indique formellement que cela recouvre l'obligation d'accessibilité de l'ensemble de la chaîne des déplacements, qui s'impose aux différentes composantes du déroulement de la vie collective, à savoir : le cadre bâti, les transports publics, la voirie et l'espace public, les moyens de communication publique en ligne, l'exercice de la citoyenneté (accès au processus électoral) et l'accès aux services publics.

Ce rapport annuel propose de situer dans ce point 2, les avancées du territoire communal au niveau de ces obligations.

Citoyenneté

La citoyenneté, comme définit dans la constitution française, comporte des droits et des devoirs.

Les droits civiques doivent permettre notamment de participer à la vie publique et politique, de pouvoir se porter candidat à des emplois publics, d'être électeur et de voter aux élections, ou encore d'être éligible.

Le droit de vote est ainsi un droit personnel fondamental qui permet à toute personne de participer à la vie citoyenne. Le droit de vote des personnes en tutelle a été réformé par la loi du 23 mars 2019, qui permet depuis cette date à toutes les personnes protégées d'exercer leur droit de vote.

En 2022, la CCPA avait proposé aux établissements spécialisés une mise en situation permettant de répéter et de dédramatiser l'opération de vote.

L'opération a été de nouveau organisée en 2024 à l'occasion des élections européennes. Plusieurs structures invitées ont pu accompagner des groupes d'adultes dans un vrai bureau de vote mis en place quelques jours avant le scrutin. Les bulletins étaient à disposition des « apprentis votants » y compris en FALC. Des assesseurs bénévoles ont tenu les différents postes du bureau (accueil, vérification de l'identité des votants, émargements et urne). Le vote « d'entraînement » s'est donc déroulé dans des conditions réelles.

L'initiative a été saluée à plusieurs reprises par différents intervenants du monde du handicap. Selon des éducateurs, certains usagers sont allés voter le dimanche suivant alors qu'il est plus que probable qu'ils ne l'auraient pas fait sans cette répétition.



En marge de la restitution d'un audit d'une structure d'accueil, l'auditeur a tenu à saluer cette initiative de la Ville, rarement observée ailleurs selon lui.

Cette démarche précédant les différentes élections est désormais attendue sur le territoire.

Les Moyens de communication publique en ligne

Sur proposition de Madame l'Adjointe au Maire, depuis fin 2022, une partie du mensuel municipal est désormais accessible en audio via un QR Code. Le Maire y enregistre notamment son éditorial, et l'adjointe les articles traitant d'inclusion et de handicap.
Le rapport annuel sur l'accessibilité du territoire est aussi sonorisé.

Le Conseil Municipal est sous-titré pour pouvoir le suivre sur YouTube notamment.
Par ailleurs, la ville poursuit l'adaptation de ses outils.
La Ville s'est dotée d'un nouveau site internet en 2024 et son développement s'est fait dans le respect du RGAA. La CCPA a demandé une accessibilité et une adaptabilité encore plus forte.
Un module complémentaire a par conséquent été spécifiquement ajouté suite à la demande de la CCPA. Ce module permet notamment d'intervenir sur les couleurs ou tailles de police afin de faciliter la lecture du site.
L'audit et la déclaration d'accessibilité ont été réalisés courant 2025. Le rapport final soulignait une réelle amélioration mais pointait néanmoins quelques améliorations encore souhaitables, avec un taux d'accessibilité d'environ 67%.
La CCPA a sollicité le service communication pour que des modifications soient faites.
La Ville a donc payé une nouvelle prestation qui a permis de corriger 9 des 22 anomalies, portant le taux d'accessibilité du site aux alentours de 75%.
Par ailleurs, il a été demandé au prestataire de s'engager à corriger, lors des prochaines versions du produit, les anomalies structurelles liées à la conception de leur site

Il conviendra de rester attentifs aux évolutions.

Le 15 décembre 2025 était programmée la première des deux journées de formation à la méthode FALC (FAcile à Lire et à Comprendre) pour 12 agents communaux.

Ces agents représentent tous les services susceptibles de produire des supports écrits à destination de nos usagers (Jeunesse, CCAS, Culture, Patrimoine, Education, Communication, Mission Inclusion, Direction Générale…).
La formation se poursuivra en janvier 2026 et l'objectif sera de réaliser et de proposer des supports accessibles en nombre en 2026.

Transport :

- **Accessibilité des arrêts de bus**

Fin 2025 sur le territoire de Vitré, il y avait 66 arrêts accessibles sur la centaine d'arrêts que compte la ville. Les aménagements vont pouvoir reprendre suite à la mise en place du nouveau projet de transport urbain qui a sensiblement modifié le nombre et l'emplacement des arrêts.

- **Matériel roulant accessible**

Tous les véhicules mis en circulation pour les besoins du réseau (compétence de Vitré Communauté), sont conformes aux normes PMR et accessibles par une rampe amovible.



· **Les points d'intermodalités**

Le principal point d'intermodalité sur la ville, est la gare ferroviaire. Il fait l'objet d'un projet global réfléchi depuis plusieurs années et programmé jusqu'en 2030.
Le Protocole de gouvernance a été validé en 2023 par Vitré Communauté, la Ville de Vitré et le Conseil Régional.

Ce projet intègre la mise en conformité et en accessibilité des quais, la rénovation des souterrains, la refonte du bâtiment voyageurs ou encore la création d'un abri-vélo.

Point d'avancement :
L'abri vélo de 36 places situé au sein des ex sanitaires a été réalisé et mis en service en lien avec le dispositif de transport Korrigo
Concernant la rénovation des souterrains (hors accessibilité), les travaux sont programmés pour fin 2028/début 2029, et la livraison à l'été 2029.

En attendant la mise en accessibilité complète des quais qui devrait intervenir pour 2030, des petits travaux de réfections (des sols notamment) et du marquage au sol (peinture) ont été réalisés en 2025.
Ce dossier est complexe, onéreux, multi partenarial. La CCPA continue de faire preuve d'une grande attention afin de s'assurer que les travaux se réalisent au plus vite.

Voirie :

Le centre-ville propose 24 places de stationnement réservées, auquel il convient d'ajouter 14 places dédiées situées au parking couvert gratuit « Cœur de ville ».

Concernant l'accessibilité de la voirie, son linéaire a été diagnostiqué à 100 % lors d'une étude menée en 2009 par le cabinet Egis mobilité, visant à établir un référentiel permettant d'auditer notamment la continuité de la chaîne de déplacement. Ainsi est abordé dans ce document, le cheminement sur la voirie comprenant les circulations horizontales (pente), les traversées piétonnes, le mobilier urbain et l'accessibilité au réseau de transport en commun.
La mise en accessibilité se fait au fil du temps bien évidemment, notamment pour des questions de moyens. Les choix se font en fonction :

- D'opportunités comme la réalisation de travaux plus globaux qui, comme chaque nouveau projet, intègrent ces notions et corrigent les difficultés de cheminement repérées sur l'emprise du chantier.
- De signalements d'usagers concernés qui aident à prioriser les modifications (abaissés de trottoirs, dalles podotactiles au droit des passages piétons, sécurisation des cheminements piétons…)

Même s'il reste encore quelques améliorations souhaitables, de nombreux travaux ont été réalisés ces dernières années. La CCPA continue d'observer et d'écouter les usagers de la Ville pour repérer les points difficiles et en demander l'amélioration.
Concernant les carrefours à feux sonores, il n'y a qu'un carrefour à feux dans la ville et il n'est pas sonorisé. Une réflexion récente soulignait la pollution sonore de ce dispositif pour les riverains immédiats.

Cadre bâti :

- **Les logements accessibles (parc privé / parc public)**

- Parc privé de la Ville et du CCAS :

Le CCAS est propriétaire de 7 logements locatifs conventionnés, de 4 logements temporaires et intervient en intermédiation locative sur 2 autres logements. Ces logements ne sont pas accessibles compte-tenu de la nature très ancienne et historique de leur localisation.
La Ville de Vitré est propriétaire de 12 logements (principalement des appartements, compris logements de fonction). Ces logements ne sont pas accessibles actuellement. Seuls deux sont situés au rez-de-chaussée et pourraient le devenir mais uniquement via de forts travaux de mise en accessibilité (Camping, et logement de fonction des Promenades)

- Parc logements sociaux :

Le recensement est incomplet, certains bailleurs n'ayant pas répondu à notre enquête. Pour ce qui est des éléments déjà transmis, on dénombre :

Fin 2025, pour Espacil qui possède 321 logements sur Vitré, actuellement 23 logements sont tout ou partiellement et d'autres sont adaptables si besoin (stable par rapport à N-1)

Fin 2023, Aiguillon construction, dénombrait 119 logements accessibles PMR mais dont l'adaptation intérieure est souvent partielle.

- **L'Agenda d'Accessibilité Programmé**

La loi du 11 février 2005 a fixé l'obligation d'accessibilité pour les ERP (Etablissements Recevant du Public) au 1er janvier 2015.
Toutefois l'ordonnance ministérielle du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des ERP est venue prendre en compte l'impossibilité de respecter les échéances prévues par la loi de 2005. Elle a simplifié et explicité les normes d'accessibilité et a instauré les Agendas d'Accessibilité Programmé (Ad'AP).
Pour rappels ces Ad'AP sont des engagements qui sont obligatoires pour tous les ERP et qui sont formalisés par un document comprenant :
- Un projet stratégique de mise en accessibilité répartit en 3, 6 ou 9 ans
- Un état des lieux de l'accessibilité actuelle de l'établissement
- Un programme détaillé des travaux et aménagements envisagés
- Une définition du budget prévisionnel par type de travaux et aménagement à réaliser
- Un planning prévisionnel des travaux et aménagements prévus

L'Ad'AP pour la ville de Vitré a été déposé en septembre 2015 et avait une durée de réalisation de 9 ans (2016 – 2024). Il concernait au départ 52 établissements et mentionnait 269 actions à mettre en œuvre.

5 de ces ERP ont été retirés de la liste (vendus ou désaffectés ou déclassés)

Depuis sa création, la CCPA s'est tenue informée annuellement de l'avancée des travaux.
Avec quelques mois de retard liés notamment à des changements de personnel et des arbitrages avec les ABF en matière de signalétique, l'Ad'AP devrait être clôturé au printemps 2026.

L'Ad'AP est une liste obligatoire et formalisée d'engagements à faire des aménagements en vue de permettre une meilleure accessibilité. Pour autant, les besoins ne se réduisent pas à cette photographie d'un existant datant de dix ans. Ainsi, la ville réalise d'autres travaux d'adaptation. En 2025, il a notamment été mis en œuvre la réfection des sanitaires PMR de l'école maternelle du Château, la création de sanitaires PMR élémentaires à l'étage de l'école Jean GUEHENNO ou encore l'installation de sanitaires PMR (cabine automatisée) en extérieur de l'office du tourisme de la ville.

La commission communale pour l'accessibilité a porté depuis 3 ans un regard insistant sur ce dossier particulièrement important pour tous les usagers à mobilité réduite. La tâche était importante et la commission est pleinement satisfaite de voir que la Ville a répondu à l'essentiel de cet objectif, tout en prenant en compte d'autres besoins en parallèles.

L'accessibilité au travers de la pratique de la citoyenneté, de la possibilité de prendre connaissance de la communication de la ville, de la possibilité d'être mobile, de déambuler en sécurité sur l'espace public, de se rendre dans les bâtiments publics, de bénéficier d'un logement adapté… sont autant de thèmes qui préoccupent quotidiennement la Ville et la CCPA.
La commission, depuis sa création, agit comme une veille et rappelle régulièrement les obligations en la matière. Elle apporte également ses connaissances et son énergie dans la réflexion globale comme dans le détail de certaines actions mises en œuvre.

Mais au-delà de ces thèmes que la définition du rapport annuel suggère de traiter dans ces pages, la CCPA essaye d'initier un nombre d'actions susceptibles d'améliorer le quotidien des personnes concernées et la sensibilisation des publics. Il y a là une sincère volonté de ne pas s'en tenir au minimum réglementaire.
Ainsi, sans moyens importants, toute une synergie entraînant les services de la ville et les partenaires du territoire s'est mise en place localement. La motivation, l'implication et la sincérité de tous, ont permis d'améliorer bien des points de difficultés et de proposer des actions utiles. L'essentiel est résumé dans les pages suivantes.

3 L'ENGAGEMENT DES ÉLUS ET SERVICES DE LA COLLECTIVITÉ

De l'écoute et de l'accompagnement :
La ville s'organise pour dépêcher systématiquement un élu ou le chargé de mission Inclusion pour participer aux temps forts des établissements spécialisés. Ainsi, la Maire-adjointe, le conseiller municipal et le chargé de mission, ont répondu positivement en 2024 à plus de 25 invitations aux Conseils de la Vie Sociale, aux Assemblées Générales, aux Conseils d'Administration et autres temps importants des structures spécialisées présentes sur le territoire (ESAT, Arlequin, Résidence Les Lilas, IME, FAM Le Vallon, Loisirs Pluriel, Strata Gem…).
Les directions disent apprécier la présence de la Ville qui leur apporte de la reconnaissance et instaure une facilité de dialogue.
Les représentants des usagers identifient bien les représentants de la Ville et il se crée, là aussi, un climat de confiance et de bienveillance.
La Ville trouve en plus dans ces immersions, des expertises d'usage qui sont éclairantes pour mener des actions.

Des moyens humains :
La ville de Vitré a créé un poste de Chargé de mission Handicap-Inclusion à mi-temps, rattaché à l'adjointe au Maire en charge de la Santé et de l'Inclusion. Ce poste dédié qui facilite bien évidemment la réflexion et la mise en œuvre d'actions témoigne de la volonté de la ville de considérer cet axe politique comme très important pour répondre aux attentes et, surtout, aux besoins des publics concernés.

Des services impliqués :
Au-delà des obligations réglementaires de type Ad'AP ou PAVE (voir précédemment), les services sont quotidiennement mobilisés en matière d'inclusion et d'accessibilité.

Quelques exemples :

Ressources Humaines :
La Ville a nommé fin 2025 son référent handicap. Un temps de retard que nous reconnaissons, et lié en partie au fait de savoir si ce référent handicap devait nécessairement être le chargé de mission ou un membre du service Ressources Humaines ou quelqu'un d'autre pour apporter un prisme encore différent. C'est finalement cette troisième voie qui a été privilégiée.

Le référent handicap aura pour mission principale de faciliter l'inclusion et l'égalité de traitement des agents en situation de handicap ainsi que l'accessibilité des services publics. Plusieurs axes seront travaillés ou renforcés :

- L'accompagnement des agents en situation de handicap
- Le conseil auprès de la collectivité sur la politique handicap (élaboration et suivi du plan d'actions)

Sport :

L'accès au sport pour les personnes empêchées est une préoccupation très ancienne liée à un besoin quasi fondamental, et donc à une demande forte de la part des publics concernés.

L'handisport a une belle vitrine avec les jeux paralympiques organisés depuis 1960 et un soutien de plus en plus fervent comme vu en 2024 pour les jeux de Paris.

L'handisport a aussi sa fédération, tout comme le sport adapté.

Pourtant, l'accès au sport reste très difficile car les infrastructures et les clubs restent très insuffisants en nombre, en capacité d'accueil et en répartition géographique.

Le territoire de Vitré, bien que mobilisé, n'échappe pas à ce constat.

La réflexion existe néanmoins depuis longtemps sur le territoire. Quelques réponses tentent d'être apportées, et l'organisation des jeux paralympiques en France en 2024 a boosté la dynamique. Parmi les actions portées par le service des sports, on peut citer :

- Des créneaux dans les équipements sportifs sont réservés chaque année aux structures spécialisées.
- Le déploiement du label Terre de Jeux 2024 a permis d'impliquer des enfants de l'IME dans certaines manifestations, notamment les cross scolaires
- L'organisation des Paradays qui sont deux journées d'accueil des élèves de primaire pour proposer des initiations à du handisport ou des activités adaptées. Ces journées sont proposées avec notamment le soutien d'associations du handicap et de clubs sportifs locaux. Ainsi le Tennis Club de Vitré et la Vitréenne Escrime qui ont proposé des animations handi pour faire découvrir des disciplines accessibles à tous, L'APF France Handicap et le Comité Handisport 35 étaient également présents pour initier les élèves à plusieurs disciplines paralympiques, notamment le basket fauteuil, la boccia, le volley assis...

À noter également, que la ville verse des subventions aux clubs sportifs pour l'accueil de personnes en situation de handicap (90€/pers.), ou pour la pratique Riposte (escrime santé après un cancer du sein).



Enfance - Education :

La question du handicap est traitée dans toutes les missions du service :

- Toujours en cours : Renforcement du taux d'encadrement sur les temps périscolaires afin d'accompagner les enfants en situation de handicap, avec le soutien financier de la CAF,
 - À noter la présence de 23 AESH répartis sur les 4 écoles primaires publiques.
- Renforcement du partenariat avec le SESSAD et l'IME pour l'accompagnement des agents afin de proposer des temps d'échanges pour l'accueil d'enfants à besoins spécifiques avec des professionnels (psychologue et éducateur spécialisé)

- Mission ressource pour les agents périscolaires et animateurs : 5 par an.
- Depuis septembre 2025 : temps d'échange spéciaux direction ALSH / coordonateur
- Viste de l'IME avec les ATSEM et temps d'échange avec une Educatrice de Jeunes Enfants et un Moniteur Educateur

- Renforcement du partenariat avec l'IME / CME depuis le retour à 4 jours (mercredi matin en commun)
 - Passerelle entre le CVS de l'IME et le conseil Municipal des Enfants pour étudier les demandes des enfants de l'institut.
 - Actions ou activités partagées comme par exemple une clean walk incluant les enfants du CME, l'IME et le centre de loisirs Jean Guéhenno
- Toujours en cours : Dimension inclusive dans le PEDT (Projet Educatif Territorial 3-11 ans)
- Livraison du bâtiment « Ar Ruskenn » en septembre 2025 pour une mutualisation afin d'héberger le centre Loisirs Pluriel et l'accueil périscolaire de l'école de La Hodeyère.
- Toujours en cours : Convention entre la Ville de Vitré et l'association Loisirs Pluriel pour un accueil en centre de loisirs mixte (enfants avec et sans handicap).
- Plan mercredi : nombreuses actions communes avec Loisirs Pluriel
 - Exemple : partage des moyens de transports pour des sorties communes (cinéma Zootopie, centre culturel, …)
- Comité de pilotage petite enfance : réflexion à la mise en place d'un groupe de travail sur l'inclusion dans le domaine de la petite enfance pour 2026.

Médiathèque :

L'accès pour certains types de handicap, à la lecture notamment, est une préoccupation depuis bien longtemps. Des actions, animations, ateliers sont régulièrement réalisés spécifiquement à destination des publics handicapés comme par exemple en janvier à l'occasion des nuits de la lecture.

Cette démarche est devenue un objectif constant traduit formellement au travers de différentes décisions :

- Constitution d'un fonds DYS très conséquent, développé depuis plusieurs années et très sollicité par les parents et autres usagers. Une bibliothécaire est plus particulièrement référente sur ces ressources.
- Mise en place d'Eole et de DAISY (Dispositif d'accessibilité issu d'un partenariat entre le ministère de la Culture, l'Association Valentin Haüy et des médiathèques départementales)
- Ces fonds sont des outils permettant de tendre vers certains objectifs du schéma d'accessibilité 2020-2025 du réseau Arléane, (réseau des bibliothèques de Vitré Communauté) pour lequel 3 agents référents se sont portés volontaires pour le suivi du schéma d'accessibilité.

La récente rénovation intérieure de la Médiathèque a permis d'aménager un espace beaucoup plus accueillant pour la partie dédiée aux ouvrages adaptés.
La signalétique a été confiée aux ateliers du Chalet, chantier d'insertion de l'AIS35, acteur attentif et engagé de l'inclusion sur le territoire.





Le conservatoire :

- Le Conservatoire travaille avec l'IME et le centre de loisirs de l'association Loisirs Pluriel en proposant depuis plusieurs années des ateliers musique et théâtre gratuits pour leurs élèves et usagers. Les ateliers musique sont aussi organisés dans le même esprit avec l'Hôpital de jour La Clairière et ITEP Les Rochers de Châteaubourg.
- Il est proposé une offre d'apprentissage et de pratique artistique pour les personnes à besoins spécifiques, avec un tarif spécifique.
- Dans le cadre du Parcours des possibles, deux référentes accessibilité accompagnent les familles tout au long de l'année.
- Lors de la rentrée scolaire 2025-2026, 15 élèves ont été identifiés avec des besoins particuliers :
 - 6 élèves dans le cadre de l'atelier Ar Ty Pic, ateliers musique et théâtre
 - 1 élève suit les cours en individuel sur l'orgue sensoriel (instrument adapté aux besoins des élèves en situation d'handicap)
 - 1 élève suis le Parcours Découvertes Instrumentales
 - 2 élèves suivent des cours individuels en instrument seul (avec une durée adaptée)
 - 5 élèves suivent les cours en parcours traditionnel
- Animation du réseau des référents handicap au sein des Conservatoires de Bretagne avec des rencontres et formations spécifiques entre ces référents.

Le patrimoine :

Vitré, ville forte des Marches de Bretagne, puis cité des Marchands d'Outre-mer, dispose d'un patrimoine remarquable. Son caractère moyenâgeux particulièrement préservé rend son accessibilité parfois délicate. Le besoin de cheminements améliorés par exemple se heurte ainsi aux logiques de préservation en l'état de cette ville témoin de notre histoire.

Pour autant, les différentes formes d'accessibilité sont continuellement questionnées. Ainsi concernant le Château par exemple, plusieurs aménagements ont été réalisés pour renforcer son accessibilité :
2022 : ouverture au RDC du châtelet de la salle de la maquette accessible à tous
2023 : nouvel accueil du musée prenant en compte les mesures préconisées par la sous-commission accessibilité du département
2024 / 2025 : complément des cheminements PMR dans la cour pour accéder à l'accueil et à l'apothicairerie

Au sein du Musée d'Histoire de Vitré, des dispositifs sensoriels rejoignent peu à peu la scénographie : en plus des immersions sonores, un dispositif olfactif a été mis en place dans la nouvelle salle de l'apothicairerie réouverte en juin 2025.
D'autres éléments viendront compléter l'offre dans les prochaines années : à l'issue de la formation FALC proposée par la ville, des supports et des fiches de salle faciles à lire et à comprendre seront formalisés.
En matière d'accueil des publics à besoins spécifiques et du champ social, nous essayons de mieux répondre aux sollicitations :
- 8 groupes accueillis en 2024 pour un total de 89 visiteurs.
- 12 groupes accueillis en 2025 pour un total de 135 visiteurs.

À noter également que trois agents du service patrimoine sont formés à l'accueil et la conduite de visite pour des groupes en situation de handicap (La chargée de médiation et deux guides-conférencières).

Centre culturel :

Après plusieurs rencontres entre le service Inclusion et le service culturel, et en lien étroit avec des membres de la CCPA, il a été acté la nécessité d'améliorer sensiblement l'accessibilité du Centre Culturel et de ses programmes. Une liste des possibles et des souhaitables a été élaborée, faisant feuille de route pour l'équipe et la municipalité. Ces nécessaires évolutions ont parallèlement été inscrites dans l'engagement formalisé auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne, à l'appui d'un appel à projet. Ces engagements se présentent en 3 axes et sont planifiés sur trois ans (2024-2026) :

- **Travailler en réseau**

- Organiser des temps de rencontre avec des structures qui se sont déjà emparées de la question pour avoir un retour d'expérience, pouvoir s'en inspirer et suggérer des possibilités de mutualisation (matériel, programmation etc).

- Rencontrer les structures d'accueil et d'accompagnement des personnes handicapées du territoire à l'échelle du département pour mieux comprendre les besoins et travailler avec elles à la mise en place d'actions concrètes en lien avec les réalités du territoire.

- Y inclure des réflexions autour du grand âge par exemple.

- **Adapter la programmation**

- Travailler sur l'audiodescription et le surtitrage :

- Programmation et financement de création de contenus pour les spectacles coproduits entre-autres.

- Programmation de spectacles dont les artistes seraient porteurs de handicap ou dont la thématique serait le handicap. Cette programmation ne serait pas un passage obligé chaque saison. Elle répondrait comme pour chaque programmation à un coup de cœur. Mais la vigilance à repérer ces spectacles sera accrue.

- Développer d'autres axes de programmation en fonction de ce que nous aurons appris en formation.

- Organiser des visites sensorielles de décors et des espaces du centre culturel

- **Accessibilité de l'information**

- Repenser la signalétique de l'équipement pour la rendre plus compréhensible et visible. (Accès ascenseur, enlever les notions « pair et impair » et privilégier une numérotation des portes d'entrée, avoir un code couleur plus compréhensible pour les « dys » etc.)

- Mener un travail sur nos supports de communication afin de les rendre plus accessibles (en FALC par exemple)

- Traduire la présentation de la saison en langue des signes et la filmer afin de pouvoir la diffuser au plus grand nombre

En appui de ces axes, il est appréhendé également les moyens matériels et les qualifications du personnel

- Achat de matériels progressivement et après avoir pris renseignements auprès d'autres salles déjà équipées. Veiller à ne pas acheter ce qui pourrait être mutualisé.
 - En projet : des kits sensoriels / des casques audios / des lunettes

- Aménagement d'une salle de repli, au calme en particulier pour les spectateurs souffrant par exemple de troubles du spectre autistique

- Proposer chaque année des formations ciblées à deux personnes des équipes technique et d'accueil/médiation du centre culturel

- Nommer un référent inclusion/accessibilité au sein de l'équipe culturelle

Le budget annuel varie entre 15 et 20 000€ et est soutenu par la DRAC à hauteur de 15 000€ sous réserve de réalisation. Le renouvellement de ce soutien annuel (sur 3 exercices) était naturellement conditionné à la réalisation des objectifs énoncés.

De nombreux points ont par conséquent déjà été mis en œuvre pour, prioritairement, répondre à un meilleur accueil des personnes porteuses de handicap, mais aussi bien sûr pour respecter les engagements pris auprès de la DRAC. Par exemple :

Concernant le handicap auditif :
Mise en place de la boucle magnétique individuelle. Il y a aujourd'hui 10 boîtiers + 5 casques + 5 boucles magnétiques individuelles (projet d'en acheter 5 de plus).
Une visite du théâtre transcrite en LSF a été organisée en septembre 2025 à l'occasion des Journées du patrimoine.
Programmation d'un spectacle traduit en LSF.
Soirée de présentation de la saison culturelle doublée en Langue des Signes Française.

Concernant le handicap visuel :
Deux spectacles par an sont proposés en audiodescription (en journée ou en soirée)
Une visite tactile du décor d'un des 2 spectacles programmés est proposée avant la représentation.

Concernant le handicap psychique, mental, cognitif :
Nombreux partenariats avec différentes structures pour des venues au spectacle, comme par exemple :
- CMP Guillaume Régnier (5 jeunes en parcours culturel) sur 3 spectacles
- IME L'Etoile sur 3 spectacles (86 places jeunes)
- ITEP Les Rochers (1 spectacle)
- SAVS Les Lilas (6 spectacles, 37 places usagers)

Une formation FALC est programmée pour que les principaux supports de communication du centre culturel, et en priorité le programme, soient proposés dès 2026 en mode Facile à Lire et à Comprendre.

Une multitude d'autres actions sont menées ou programmées comme par exemple :
- L'accueil de comédiens porteurs d'handicaps invisibles dans une programmation tout public,
- La baisse des tarifs pour les personnes concernées et la gratuité pour les accompagnants,
- Un travail de réflexion sur la signalétique engagé avec une école d'art
- Des places gelées à la réservation à destination des personnes handicapées souvent plus lentes dans leur processus de décision et de choix. Ces spectacles ne sont pas pour autant gratuits, mais l'idée est d'avoir un temps supplémentaire accordé à ces publics pour qu'ils soient accompagnés dans leur réflexion d'y assister ou pas. L'objectif étant bien évidemment de multiplier les incitations et les souplesses pouvant favoriser l'accès aux spectacles pour les personnes qui en sont, ou s'en sont, éloignées.

Les élus et les services de la Ville se sont engagés dans une politique volontariste en matière de handicap et d'inclusion. Formaliser annuellement les actions réalisées dans les services, photographier chaque année l'état de l'accessibilité du territoire permet, en comparaison, de ressentir une réelle progression sur notre territoire.
La commission s'en félicite évidemment et continuera d'alimenter la réflexion et à suggérer d'autres actions, novatrices ou simplement correctives.

4 LES ACTIONS MENÉES PAR LA CCPA ET LA MISSION INCLUSION

L'année 2025, comme déjà évoqué dans les pages précédentes, a été l'occasion d'une mobilisation renforcée de tous pour marquer les 20 ans de la Loi du 11 février 2005.
Le Maire a fait de l'inclusion et de la cause du handicap, le fil rouge de l'année.

Dotées d'un budget renforcé pour assumer l'objectif, la Ville et sa mission inclusion ont multiplié les propositions d'actions en lien avec les membres de la Commission Communale.
Ces énergies additionnées ont permis aussi de fédérer les acteurs locaux du handicap pour réaliser les objectifs.
Le hasard du calendrier a fait aussi que cette année 2025 marquait les derniers mois du mandat municipal et du mandat des membres de la CCPA. Ils ont mis un point d'honneur à valider le maximum d'objectifs formalisés dans le plan d'actions que la commission a adopté en 2023.



l'édito

de Pierre Léonardi
Maire de Vitré

Chères Vitréennes, Chers Vitréens,

Cette année, nous célébrons le 20e anniversaire de la loi handicap, une législation qui a profondément enrichi notre société en promouvant l'égalité des droits et des chances. L'occasion de nous rappeler l'importance de bien vivre ensemble, de cultiver l'esprit de positivité et d'entraide qui fait la force de notre territoire ! Comme un symbole, nous livrerons cette année les locaux qui accueilleront l'association Loisirs Pluriel, mutualisés avec l'accueil périscolaire de l'école de La Hodéyère.

Après l'inauguration des travaux de rénovation au Parc des Expositions, nous poursuivrons notre programme ambitieux de rénovation du patrimoine bâti de la Ville avec la renaturation des cours de l'école Jean Guéhenno et Pierre Lemaitre mais aussi avec le lancement des études à La Hodeyère pour préparer la rénovation thermique de l'établissement scolaire. La rénovation de l'église Saint-Martin et du Châtelet, porte d'entrée emblématique de notre Château de Vitré, est également prévue ainsi que l'extension du cimetière Saint-Gilles.

Nous continuerons à investir dans des aménagements visant à favoriser la transition énergétique et écologique pour un avenir plus durable et respectueux de notre environnement. L'aménagement de la Vallée de Vilaine, véritable poumon vert, la poursuite du passage de notre éclairage public en LED ou encore la finalisation de la piste cyclable entre Vitré et Erbrée sont autant d'exemples de la concrétisation des engagements de notre équipe municipale.

Dans la continuité de nos récentes actions en faveur de la santé, nous poursuivrons la co-conception d'une maison de santé pluridisciplinaire avec les professionnels associés. De même, je réaffirme mon plein soutien à l'hôpital de Vitré et appelle de mes vœux le début rapide des travaux de modernisation dont l'enveloppe est aujourd'hui actée.

À l'aube de cette nouvelle année, je tiens à vous adresser mes vœux les plus chaleureux. Que 2025 soit une année de santé et de bonheur pour chacun d'entre vous. Ensemble, continuons à faire de notre ville un lieu où il fait bon vivre.

Merci de votre confiance et très bonne année à toutes et à tous !

À vos côtés,
Léonardi

2025, UN PROGRAMME COMPLET POUR SOULIGNER LES 20 ANS DE LA LOI

Dans un monde de plus en plus difficile, fracturé, où le repli sur soi devient trop souvent un réflexe, promouvoir l'inclusion c'est simplement vouloir défendre une société dont les principales richesses seraient d'être collective, altruiste, solidaire… tout simplement humaine.
En reprenant un aphorisme célèbre, « Il n'est de richesse, que d'hommes », on peut en effet vite se convaincre que le « vivons mieux » est en fait directement lié au « vivre ensemble ».

JANVIER

Du 7 au 31 janvier, La Ville a accueilli **l'exposition « Visions du monde »** dans son nouvel espace Jeunes « Le Break ». Cette exposition était proposée par APF - France Handicap 35 - et l'association étudiante rennaise de photographie « Révélateur »



Selon ces concepteurs, par l'approche du sensible, cette exposition est venue interroger les représentations sociales ainsi que les « fausses » associations cognitives que chacun peut faire avec la notion de handicap. Elle vise ainsi à renverser les idées préconçues et les stéréotypes en révélant, certes, les difficultés vécues mais aussi toute l'agentivité des personnes au quotidien.

Inaugurée le mercredi 8 janvier par les élus municipaux en présence de membres de la Commission Communale Pour l'Accessibilité et d'acteurs du Handicap du territoire, **cette exposition dans ce lieu de jeunesse, a touché en priorité un public adolescent.**

Le samedi 25 janvier toujours au Break, l'association de jeunes « Ecclesia », soucieuse de s'associer à notre programme de sensibilisation, a présenté une **action d'éloquence** qu'elle a intitulée « Le procès du handicap ».
Etudiants mais aussi professionnels du droit se sont confrontés dans des débats sur le thème du handicap. Le public présent a pu écouter puis partager ce mélange de jeunesse, d'intelligence et de sensibilité au service ce jour, d'un message d'inclusion.

FÉVRIER

Le mardi 11 février, jour des 20 ans de la Loi, la Ville et ses partenaires ont préparé un **Dîner en aveugle doublée d'une animation théâtrale** construite sur mesure pour l'évènement et l'objectif de sensibilisation au handicap.
La soirée s'est déroulée au Centre Culturel Jacques Duhamel avec 170 convives, une quinzaine de comédiens d'Artemiz et des « comédiens du dimanche ». Le repas a été servi par une brigade de restauration de l'ESAT de Vitré, et le repas gastronomique préparé spécialement par l'ESAT de Retiers.



Un public hétéroclite aux motivations initiales sans doute multiples mais uni au final dans des émotions ressemblantes. Soulagés de retrouver la vue, bouleversés par les messages des comédiens, les convives ont parlé d'une expérience incroyable, **moment fort d'émotions et de sensibilisation.**

Accepter la différence passe toujours par la comprendre. C'est alors qu'une intégration puis une inclusion de cette différence dans un collectif peut progresser. Il nous a semblé que cette soirée a atteint ces objectifs.

Le jeudi 27 février, l'ESAT de Vitré a organisé un **Duo Day inversé.**
Ce projet a été imaginé par le Directeur de l'Association Filéas et donc de l'ESAT, lui-même membre de la Commission Communale Pour l'Accessibilité. Agréablement surpris par la dynamique locale autour du Duo Day et engagé dans la reconnaissance des compétences des travailleurs de l'ESAT, il a souhaité qu'à leur tour les salariés de l'établissement fassent découvrir leur quotidien et leurs savoir-faire.

La Ville et le CCAS de Vitré ont soutenu l'initiative en détachant quelques agents sur cette journée.
Le bilan a révélé ce que certains savaient déjà mais que d'autres ont découvert avec une vraie admiration : les salariés du monde ordinaire ont découvert en majorité un professionnalisme et des compétences déployées nettement au-dessus de ce qu'ils imaginaient.
Quoi de mieux dès lors que de reprendre le slogan de l'établissement : **« Différents mais compétents ».**

Le regard des uns sur les autres a changé, ce qui était l'objectif du jour, favorisant là encore la connaissance de l'autre dans ses différences et un pas de plus en termes de sensibilisation puis d'inclusion.

MARS

Les 10 et 11 mars, a eu lieu la 2ème édition **des Paradays** organisée par le service des Sports de la Ville à destination des écoles primaires pour découvrir des sports et activités adaptés et sensibiliser ainsi les enfants à différentes formes d'empêchements.
Cette action a été réalisée avec le concours de structures et de personnes concernées.
Ces deux journées ont permis de mettre en situation 250 enfants, pour les amener à réfléchir et à comprendre les difficultés d'avoir une perte de mobilité ou de sens.
Ce sont de petites graines que l'on sème dans l'esprit des plus jeunes en espérant que **la tolérance et la solidarité** fleurissent et grandissent au cours de leur vie.



Du 28 au 30 mars, Vitré Communauté a organisé son 8ème **salon des usages numériques, le Tech Inn' Vitré,** au Centre culturel Jacques Duhamel.
Sur proposition de Madame la Maire-Adjointe de la Ville en charge de la santé et de l'inclusion, les organisateurs ont accepté avec enthousiasme de retenir la thématique Handicap comme affiche de ce salon.
Il a, par conséquent, été présenté nombre d'innovations au service du Handicap.
Il va de soi que la technologie est un précieux allié pour compenser différentes formes de handicap. Ce type de salon grand public **permet** tout autant aux personnes concernées d'entrevoir des solutions d'avenir, **qu'aux personnes non concernées de se sentir… plus concernées** et donc plus vigilantes quant à leur regard ou leur absence de regard sur l'autre.

Dossier Inclusion dans **le « REGARDS » du mois de mars.**
« Regards » est le nom du magazine municipal d'information de la Ville. En mars, le dossier a été consacré à l'inclusion. Une belle vitrine pour parler des réalisations, des actions, mais aussi des besoins, pour expliquer, faire savoir, faire comprendre, pour sensibiliser et fédérer…

AVRIL

Du 20 au 27 avril, l'Association **des Sportiviales** a organisé pour la 25ème fois, sa traditionnelle semaine d'activités physiques et culturelles.
Au-delà d'avoir entendu l'appel de la Ville à tous les organisateurs d'évènements récurrents concernant un zoom particulier sur le handicap en 2025, le Président de l'association tente d'enrichir ses propositions en ce sens d'année en année.
C'est évidemment particulièrement motivé, qu'il a sollicité la Ville pour voir comment renforcer sensiblement cette offre en direction des personnes concernées, et la sensibilisation des autres publics.
Ainsi, les Joëlettes ont accompagné les randonnées, et la matinée du dimanche 27 a été consacrée à la proposition d'activités adaptées. La Ville y a animé un atelier de pétanque adaptée.
Les associations et clubs locaux s'impliquent de plus en plus dans ce mouvement d'inclusion. Bien évidemment, il manque des infrastructures, et des moyens financiers et humains, mais nous observons incontestablement **une dynamique positive très encourageante.**

MAI

Le jeudi 22 mai, a eu lieu la **2ème édition** de la journée multisports adaptés, désormais dénommée **« À chacun son défi »** à la base Nautique de Haute Vilaine.
Cet évènement est porté d'une part par Vitré Communauté, la Ville et le CCAS de Vitré et d'autre part par l'Adapei 35 qui a fusionné son challenge annuel « René Aubry » avec cet événement initialement organisé dans le cadre du label « Terre de jeux ».
Un partenariat particulièrement intelligent et souriant au bénéfice des publics porteurs de handicap et des personnes âgées.
C'est ainsi plus de 400 personnes concernées qui sont venues pratiquer une grande variété d'activités comme par exemple du tir à l'Arc, de la pêche, du pédalo, de la pétanque adaptée, du disc golf, de l'équitation, du tir laser, du yoga, une danse collective…
Ajoutons également la présence d'une école primaire et le soutien logistique de deux classes de Lycées pour encore plus de mixité et d'approche intergénérationnelle.



Une journée tellement appréciée par les participants, qu'elle sera désormais inscrite de manière récurrente dans les programmes des différentes structures organisatrices.

Au final **une journée inclusive, riche d'émotions** pour les participants, de **rencontres extraordinaires** entre des publics différents par leur mobilité, leur autonomie, leur âge, leurs habituelles priorités… mais réunis dans **un temps partagé et joyeux.**

JUIN

Le Vendredi 13 juin de 14h00 à 23h30 était programmée la 2ème édition du **festival inclusif « Osons la fête ENSEMBLE »** au Square des Bénédictins.
L'idée de cet évènement est née en déclinant nos objectifs, et en observant le déroulement de certains festivals organisés sous le label « La nuit du handicap ».

Nous avons suggéré à tous les acteurs du handicap du Pays de Vitré de s'unir pour proposer un festival en deux temps forts, autour d'abord de la sensibilisation puis du vivre ensemble.
Le nom du festival se voulait explicite sur un évènement original, thématique mais ouvert à tous.

Après le vrai succès de la première édition auprès des écoles et des personnes concernées, le collectif d'organisation s'est immédiatement projeté sur une seconde édition.
Ainsi, le projet porté en premier par la Ville a réuni une dizaine de partenaires comme les associations Filéas, Adapei, Loisirs Pluriel, APF France Handicap, Strata Gem, les PEP Bretill'Armor, les chiens guides d'aveugles de l'Ouest, L'Aurore de Vitré… Et par la participation du Conservatoire et de la Médiathèque, c'est aussi Vitré Communauté qui s'est joint à la dynamique.
Une première partie au Centre culturel a proposé à plus de 400 personnes, dont 300 écoliers, des ateliers ludiques et apprenants l'après-midi. Il a été proposé notamment des parcours en aveugle ou en fauteuil, de l'initiation au Makaton, de la pratique musicale avec des instruments adaptés, de la boccia, de la sarbacane…



En appui de cette manifestation, la Ville a également réalisé à destination des enfants, **une bande dessinée** avec un graphisme simple et une histoire concise **porteuse de mots forts au service d'un joli message de tolérance, de solidarité et d'inclusion.**

À nouveau, **une manière douce de sensibiliser les publics,** en l'occurrence majoritairement jeunes.
La seconde partie, plus artistique avec du théâtre et des concerts, visait cette fois l'objectif de mélanger tous les publics pour plus d'inclusion et de vivre ensemble.
Si la représentation théâtrale a pu avoir lieu car en salle, la partie musicale a été annulée pour cause de violent orage. Une frustration bien évidemment au regard des investissements de chacun mais surtout **une belle occasion de prouver qu'on peut naturellement mélanger les gens quelles que soient leurs différences, en un même lieu, un même temps et une même activité.**

OCTOBRE

Le mercredi 8 octobre La Ville a Inauguré le bâtiment **AR RUSKENN** (La Ruche). Dédié en partie au périscolaire, ce bâtiment moderne et fonctionnel est aussi mis à disposition de l'Association Loisirs Pluriel pour l'accueil en centre de loisirs mixte d'enfants porteurs de handicap ou pas.
Cette association propose un service et un concept assez rare qui apporte une solution extrêmement importante pour les familles concernées. Toutefois, son modèle économique est très fragile et **sans le soutien financier et matériel important de la Ville, cette association ne pourrait pas fonctionner.**
La mise à disposition de ce nouvel outil tout neuf vient joindre objectivement les actes à l'engagement des élus, rappelé avec force à l'occasion des 20 ans de la Loi Handicap.

NOVEMBRE

Le jeudi 20 novembre, la Ville et le CCAS se sont de nouveau inscrits dans le **dispositif DUO DAY** en y associant également Vitré Communauté.

Ce dispositif européen est proposé à tous les employeurs dans le cadre de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH). Le principe est qu'un salarié volontaire accueille pendant une journée, une personne porteuse de handicap pour lui présenter son métier.
Les objectifs sont multiples :

- Ce dispositif permet en tout premier lieu aux personnes porteuses de handicap de s'immerger dans le quotidien d'une collectivité territoriale, de découvrir des métiers et des fonctionnements, pour certains de découvrir le milieu ordinaire de travail… Ce n'est évidemment pas une durée suffisante pour se former, mais c'est un boost de confiance, une possibilité d'évaluer un peu ses aptitudes et surtout son appétence pour un métier. C'est aussi l'occasion de montrer ses compétences.
- Nos agents découvrent certains handicaps, apprennent à les accompagner, lèvent des a priori qu'ils avaient parfois… Au final, ils apprécient ce dispositif qui leur permet aussi de participer à une belle action de soutien à des personnes pour qui la recherche d'emploi est encore plus difficile.
- Les services RH, les encadrants des services opérationnels découvrent des salariés avec de réelles compétences comme en témoigne l'expérience vécue par Elisabeth (voir encadré ci-après).

Quand un petit Duo Day déclenche un énorme bonheur !

En 2024, Elisabeth est venue passer une journée à l'accueil/standard commun à la Ville et à l'intercommunalité. Elle a souhaité revenir en stage de trois semaines pour apprendre. Quelques mois plus tard, nous l'avons rappelée pour un remplacement puis une embauche définitive !
Et Elisabeth de déclarer à la presse : « C'était un rêve, j'ai eu une chance inouïe ! »
Et pour poursuivre la belle histoire, Elisabeth s'est muée en tutrice pour le Duo Day 2025 !

La Ville, le CCAS et Vitré Communauté, au travers de leurs agents, s'impliquent de plus en plus dans ce dispositif.
En 2022, elles avaient proposé 6 offres d'accueil
En 2025, ce sont **32 offres** qui ont été publiées sur la plateforme Duo Day

Cette mobilisation, très au-dessus de la moyenne, est saluée très chaleureusement par les acteurs de l'emploi et les structures d'accueil et d'accompagnement.

Ce sont, en effet, autant de portes d'employeurs qui s'ouvrent et qui leur permettent de proposer des immersions concrètes à leurs publics. C'est une goutte d'eau dans l'océan des besoins, mais c'est jugé très précieux tout de même.

La Ville et la CCPA revendiquent depuis 4 ans maintenant une politique des petits pas, pragmatique, modeste mais déterminée. En s'accrochant à ce type d'outil et en essayant de lui donner plus de résonnance, nous sommes fidèles à nos objectifs.

En quatre éditions, nous avons travaillé avec **16 partenaires** différents (France Travail Vitré et Rennes Est, CAP Emploi 35 - 49 - 53, Mission Locale, IME Vitré, ESAT Mabilais - La Corbinais - Pommeret, Patis Fraux, Cap Formation Pays de Loire, SAT Maffrais, APASE, EPNAK…). Ce dispositif est par conséquent une excellente occasion de renforcer les liens de travail avec tous ces acteurs, devenus partenaires de nos actions sur le territoire. Il est en effet indispensable de fédérer les énergies de tous les acteurs pour améliorer le taux d'emploi des personnes porteuses de handicap qui se situe encore beaucoup trop au-dessus de la moyenne.

Ajoutons qu'en plus de l'embauche définitive évoquée ci-avant, quelques autres suites ont été données par nos collectivités à ces journées : accueil pour des stages plus longs, deux périodes d'embauche pour remplacement de titulaires, accompagnements individuels pour des projets professionnels vers la fonction publique territoriale…
Une autre belle histoire est née de ce dispositif : un agent du CCAS a participé au Duo Day inversé de février et a reçu à son tour son tuteur devenu stagiaire du jour !

La CCPA espère que ce dispositif va se démultiplier chez tous les employeurs privés et publics du territoire Vitréen.
Nous avons commencé en 2025 à communiquer auprès des autres structures pour les y motiver. Nous essaierons de renforcer encore cette incitation en 2026.

DÉCEMBRE

Le mercredi 10 décembre la Ville a offert une **séance gratuite de cinéma** à plus de 150 enfants. Cette action intitulée « Cinéma de Noël » était ouverte à plusieurs publics jeunes mais a fait l'objet de la réservation de nombreuses places **à l'intention des enfants de l'IME et Loisirs Pluriel et de leur famille** pour proposer un temps fort et partagé pour ces foyers souvent sous contraintes et sans répit.

Une simple parenthèse dans un quotidien qui appelle à plus de soutien probablement.

Le lundi 15 décembre la Ville a programmé la première journée de formation au FALC pour 12 agents de 8 services (cf « Les moyens de communication publique » ci-avant).
Cette première journée a été reportée au dernier moment en janvier 2026. Une petite déception même s'il ne s'agit que d'un simple report. En effet, cette action voulue par la municipalité et la CCPA, d'ailleurs inscrite dans le plan d'actions de la CCPA, était censée venir clore symboliquement le programme spécial « année des 20 ans de la Loi ».
Cela n'entache en rien la volonté qui est la nôtre de poursuivre sur tous les fronts notre dynamique inclusive, poursuivie et renforcée par ailleurs indépendamment de cette année anniversaire.

Ainsi, on peut citer d'autres engagements comme :

- Le renouvellement chaque année **du doublage en langue des signes de la présentation de la saison culturelle** qui permet à certains publics d'accéder à l'information, de se rendre compte qu'il existe des spectacles adaptés, mais aussi de sensibiliser, là encore et de manière toujours douce, les publics non concernés au droit de tous de vivre les mêmes émotions culturelles.

- La mise à disposition dans tous les accueils de la Ville **d'une plateforme d'aide aux accueils téléphoniques et physiques des publics sourds, malentendants, sourds-aveugles et aphasiques**. Ce service a un coût d'abonnement de 1 850€ par an pour la Ville qui est inscrit de manière durable dans nos budgets. Il permet pour les personnes concernées, si elles le souhaitent, de retrouver une autonomie dans leur démarche, se libérant et libérant par là-même leurs aidants.

- Le fléchage d'un don au CCAS pour **financer** le stage de perfectionnement du **BAFA,** sur le **thème** de l'animation en direction des **enfants en situation de handicap.** Une aide bienvenue pour les jeunes, et susceptible de les motiver à incorporer les effectifs d'accueil d'enfants porteurs de handicaps dans les structures municipales mais aussi associatives comme par exemple Loisirs Pluriel.

- L'intégration au **Forum des associations** d'un stand de présentation d'Accéo (la plateforme d'accueils téléphoniques et physiques des publics sourds, malentendants, sourds-aveugles et aphasiques évoquée ci-avant), du dispositif GRETA pour accéder aux films présentés au Cinéma de Vitré, ou encore de mise en avant de sports adaptés comme par exemple l'escrime-fauteuil.

- Le soutien et la participation au tournoi de tennis adapté organisé par le Tennis Club et à destination des usagers des établissements d'accueil de Vitré.

- **L'accueil annuel des jeunes de l'ITEP** « Les Rochers » de Chateaubourg dans le cadre de leur parcours de découverte des métiers. Pour la deuxième année consécutive, c'est le service de Police Municipale qui a été sollicité par les jeunes, très intéressés par les métiers de la sécurité. L'échange a lieu le 7 novembre au sein même du service où les missions et les moyens matériels ont été présentés aux jeunes, ravis de cette immersion. C'est aussi avec plaisir que nous avons répondu positivement, comme chaque année, à leur invitation **« portes ouvertes organisés par les jeunes de l'ITEP »**. C'est un élu municipal qui a ainsi représenté la Ville et découvert ce bel établissement.

- **La Ville,** via ses élus ou son chargé de mission inclusion, **a été représentée** à tous les **CVS, conseils d'administration ou encore audit et temps forts des structures partenaires.** A raison de 3 à 4 réunions ou autres invitations minimum par an concernant 7 structures, c'est **chaque année plus de 25 réunions** où la Ville suit et soutient attentivement les projets de ces structures, et répond à de multiples questions et sollicitations relevant de ses actions.

Mais aussi :
- **L'intégration** quasi systématique **dans les projets municipaux d'un volet accessibilité** (aire de jeux inclusive, signalétique…),
- Le rappel aux organisateurs d'évènements d'un regard particulier sur leur **accueil des publics handicapés** (souvent suivi avec ou sans notre aide),
- Le **partenariat avec le Cinéma** pour des séances inclusives, des tarifs négociés pour les travailleurs de l'ESAT,

Il est difficile d'être exhaustif tant nous essayons d'être actifs sur toutes les thématiques d'accessibilité, d'inclusion, ou de répit.

La Ville et la CCPA poursuivent et renforcent leurs initiatives avec pour objectif de faciliter l'accès de tous à tout et/ou sensibiliser tous les publics, dans tous les domaines de la vie quotidienne. Elles saisissent toutes les opportunités existantes en essayant de leur donner plus de résonnance. Dans le même temps elles essayent d'innover comme par exemple cette proposition faite à l'équipe du Papotin de venir enregistrer une émission au Château de Vitré (malheureusement déclinée poliment, faute pour eux de disponibilité et de logistique adaptée).

La fin de ce premier mandat des membres de la CCPA, nous a d'ailleurs amené à esquisser un bilan de 3 ans et demi d'actions.

Il en ressort plusieurs axes :
- L'équipe Ville-CCPA a aujourd'hui une place et un engagement reconnus au sein du tissu des acteurs du handicap sur le territoire de Vitré.
- La somme des actions, en rapport avec les moyens, est jugée très dense et très utile, donc pertinente.
- Le territoire travaille en confiance et en synergie sur cette thématique

L'accès aux loisirs
Le handicap dans la Convention Territoriale Globale du Pays de Vitré

La convention territoriale globale (CTG) dans son objectif partenarial avec la CAF de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires, est une opportunité de questionner la politique du handicap.
A l'appui du diagnostic des besoins réalisés conjointement avec la CAF autour de la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap…, il a été élaboré pour le Pays de Vitré, un plan d'actions en 3 axes décliné en 12 actions.

L'apport de la Commission Communale Pour l'Accessibilité pourrait se situer autour de deux actions :

- Sécuriser et développer l'offre d'accueil de loisirs des enfants en situation de handicap

- Proposer une offre d'accueil et un accompagnement pour les adolescents en situation de handicap

Une fois rappelé le cadre légal qui impose l'accueil en centre de loisirs de tous les enfants sans exceptions, notamment celles du handicap, il est impossible de ne pas considérer quelques principes de réalité. Des situations lourdes impliquent des gestions spécifiques en termes de compétences des animateurs, de locaux, d'organisation, de taux d'encadrement beaucoup plus resserrés donc des coûts plus élevés, …

C'est sans doute pourquoi l'inclusion totale est utopique et que « la bonne formule » reste encore à trouver.

Une expérimentation a été menée en 2025 sur notre territoire.

L'association Loisirs Pluriels a mis en place un accueil d'adolescents en situation de handicap, un samedi sur deux, et cela s'est avéré pertinent au moins sur trois points :
- Elle propose un fonctionnement qui se situe entre le répit et la prise en charge de loisirs, et bénéficie ainsi des financements de la plateforme de répit et de la CAF d'Ille et Vilaine. D'habitude, les deux entités « se renvoient la balle ». Cette expérimentation est reconduite en 2026. C'est une avancée considérable qui pourrait être dupliquée sur d'autres territoires.
- Il s'agit d'une réponse adaptée aux besoins des jeunes et des familles qui ne trouvent pas de solutions dans le fonctionnement traditionnel des ACM.
- Malgré les inquiétudes de départ, l'association a trouvé des animateurs relativement facilement, bien que ce métier soit en tension de recrutement.

Ces questions autour de l'accueil des adolescents porteurs de handicaps sont particulièrement importantes, voire essentielles, car elle touche bien évidemment directement le droit de l'enfant concerné, son épanouissement, son inclusion dans notre société et donc tout simplement sa reconnaissance à l'identique de chaque citoyen.

Mais elle est également essentielle pour les familles et les aidants, en termes de répit, de droit à travailler, d'accès à des moments de vie, de disponibilité pour le reste de la fratrie… Il nous faut leur éviter l'épuisement physique et mentale, leur isolement, leur déclassement social… autant de conséquences annexes et cumulatives au handicap de leur enfant.

La CCPA est actrice dans les réflexions et travaux menés dans ce cadre.
Elle apprécie évidemment l'initiative de Loisirs Pluriel d'expérimenter en 2025 à Vitré un accueil d'adolescents quelques samedis. Toutefois la proposition reste insuffisante et fragile donc d'autres solutions doivent être recherchée pour renforcer, compléter et pérenniser ces accueils.

Séance de travail de Madame la Ministre de l'Autonomie et du Handicap le 19 mai 2025 à Vitré

À l'occasion des 20 ans de la Loi Handicap et afin de lui donner un nouveau souffle, Madame Parmentier-Lecoq a souhaité échanger avec de nombreux intervenants sur différents territoires. Lors de sa visite à Vitré, les membres de la CCPA ont été sollicités pour travailler en ateliers thématiques afin de réfléchir à une meilleure approche du handicap. Aux côtés d'autres acteurs du handicap, ils ont participé à cette réflexion et à la formulation de propositions. Ce travail a été restitué à Madame la ministre lors d'un échange public en soirée.

Il est évident que si les choses ont progressé depuis 20 ans, il reste un grand chemin à parcourir. Pour cela, un état des lieux à date, et de nouvelles suggestions émanant du terrain, sont nécessaires pour éclairer l'action politique au service de nos concitoyens. C'est dans cet esprit que les membres de la CCPA ont évidemment apporté leur contribution.

5 LES LIMITES ET POINTS D'AMÉLIORATION

Face à la masse et à la diversité des besoins, les points d'amélioration sont innombrables, et se heurtent aussi par conséquent à de vraies limites.

Il faut bien intégrer que tout ce qui fait un quotidien pose toujours, avec plus ou moins d'importance, un empêchement partiel ou total pour nombre de handicap. Il y a énormément de types de handicap à confronter à beaucoup de domaines (mobilité, autonomie, citoyenneté, culture, sport, emploi, santé, éducation, loisirs, vivre ensemble…). Dès lors, affirmer que l'inclusion ne sera une réussite que quand l'accessibilité de tout à tous sera effective, est totalement illusoire.

Pour nous, l'objectif est simplement de toujours vouloir progresser et de « tendre vers ». L''esprit qui nous anime c'est juste l'envie de réussir pour l'autre, et la croyance que dans « impossible », il y a toujours « un possible ».

Le socle de notre réflexion repose sur les observations que nous collectons au travers de nos initiatives (exemple : les marches exploratoires) sur ce qui se fait ailleurs, et en recueillant le témoignage et les demandes des personnes concernées ou encore en nous associant aux professionnels du territoire.

Bien évidemment, nous avons aussi comme référence la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Ce texte de référence sur les droits des personnes en situation de handicap en France contraint forcément et positivement l'action publique. En effet, le texte définit le handicap comme une « restriction de participation à la vie en société » et pose le principe selon lequel « toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté »

Les actions initiées à Vitré, et pour la majorité présentées dans ce rapport, tentent d'apporter des réponses et des débuts de solutions, ou parfois simplement d'amorcer des réflexions à ces multiples défis. L'engagement de la CCPA est sur cette base à laquelle s'ajoute d'autres préoccupations parfois trop oubliées, comme le droit des aidants au répit ou à une vie sociale « normale ».

Ces engagements, cette énergie, n'ont pas beaucoup de limites pour des acteurs convaincus, mais bien évidemment certaines réalités les rattrapent et ralentissent les possibles et les souhaitables.

Les vraies limites sont et seront toujours liées aux finances et donc aux capacités budgétaires, comme dans nombre d'autres politiques. Les réponses dans le domaine du handicap, outre le fait d'être extrêmement nombreuses, sont aussi parfois extrêmement spécifiques. La mobilisation qu'il conviendrait face à tel ou tel cas est parfois tellement conséquente, qu'elle se heurte forcément à la notion d'intérêt général qui guide légitimement les choix politiques. C'est cruel, délicat à défendre car souvent et légitimement inentendable pour les personnes concernées. Parce que la responsabilité politique demande de choisir, elle implique mécaniquement de renoncer à autre chose.

Bien que lucides sur les limites budgétaires, les membres de la CCPA continueront à se battre pour améliorer la situation des quelques 15% de la population plus ou moins empêchés.
En termes d'accessibilité physique et de mobilité urbaine, l'identité patrimoniale spécifique du centre historique préservé et classé de Vitré, pose aussi des limites aux aménagements spécifiques. Sauf à dénaturer un peu ce qui fait sa beauté et le témoignage historique qu'elle représente, cette ville rend quasi impossible certains aménagements de voirie dans les rues étroites et pavées notamment. Des solutions éphémères sont régulièrement recherchées à l'occasion d'évènements se déroulant dans ces lieux plus difficiles d'accès.

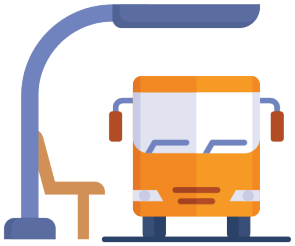
6 LES INDICATEURS



Taux d'emploi à la ville de Vitré de personnes possédant une RQTH

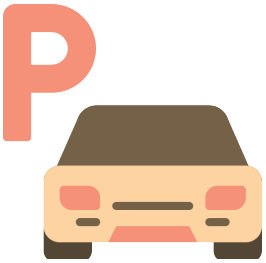
La ville de Vitré renforce son attention auprès des personnes porteuses de handicap dans leur intégration et leur accompagnement. Ainsi, la Ville présente un taux d'agents bénéficiant d'une RQTH de 7.78 % (déclaration FIPHFP au 31/12/2024). Il était de 6.88% un an plus tôt, et de 6.47% deux auparavant.

Le taux fin 2025 devrait s'établir à 7.89%



Pourcentage d'arrêts de bus accessibles

Au dernier trimestre 2025, 66% des arrêts sont accessibles



Stationnement réservé

Le centre-ville propose 24 places de stationnement réservées, auquel il convient d'ajouter 14 places dédiées situées au parking couvert gratuit « Cœur de ville », et au-delà la gratuité de tous les stationnements pour les porteurs de la carte.



Taux d'accessibilité du site internet de la Ville

Au 31 décembre 2025, le taux d'accessibilité du site se situe environ à 75% contre 67% fin 2024.